Bulletin Municipal

2026

Saint-Derrien

Janvier
Février
Mars
2026

En ce début d'année 2026, je tiens, au nom de toute l'équipe municipale, à vous adresser mes vœux les plus sincères.
Que cette nouvelle année soit synonyme de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos proches.

2025 a été une année de défis, mais aussi de belles réussites collectives. Grâce à votre engagement, votre solidarité et votre confiance, notre commune continue de grandir et de s'embellir.

En 2026, nous poursuivrons ensemble nos projets pour améliorer notre cadre de vie, renforcer le lien social et préparer l'avenir de notre territoire.

Restons unis, bienveillants et ambitieux pour notre village.

Très belle année à toutes et à tous !

Le maire, Dominique pot

Mairie de saint-Derrien
✆ **02 98 68 52 44**
@ : saint-derrien@orange.fr
Site :https://saint-derrien.fr/

Retrouvez toutes les infos utiles de
La commune via **Panneau Pocket**

Mairie

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
9h00 à 12h30
Fermé le Jeudi.

Permanences Élus
Le maire et ses adjoints
Reçoivent sur rendez-vous.

Médecin de garde : ✆ 15 SAMU
Pharmacie de garde : ✆ 3237
Pompiers 18 - Portable ✆ 112
Gendarmerie ✆ 17

INFORMATION !

Inscription sur les listes électorales avant le 6 Février

Paroisse :
Messe des Rameaux
Le 29 mars à 10h30

Les derniers évènements de l'année 2025 ….

Le repas des Ainés

Comme Chaque année, samedi 4 octobre dernier s'est déroulé à la salle polyvalente, le repas de nos aînés.

85 convives accompagnés ainsi que des élus du conseil municipal, les agents de la commune et monsieur le maire.

Ce moment convivial a permis à chacun de partager un agréable moment, favorisant les échanges et la bonne humeur et doyens de la commune ont été mis à l'honneur à cette occasion ;

Yvonne Roudaut, née le 29 avril 1931, et Ernest le Roux, né le 25 novembre 1926, ont été tout particulièrement remarqués.

Ernest le Roux aime d'ailleurs rappeler avec humour qu'il est sans doute centenaire, car cela fait bien longtemps qu'on lui annonce qu'il a 99 ans.

Célébration du 107e anniversaire de l'armistice

Mardi 11 novembre, la commune a organisé sa cérémonie annuelle du souvenir, réunissant la population les élus. Le maire à fait lecture du message de la célébration de l'armistice, suivi du dépôt de gerbes.

Dans un second temps, il a tenu à rendre un hommage sincère à Gervais Moysan, victime pendant l'occupation allemande en 1944, devant la stèle érigée en sa mémoire. Gervais, qui allait avoir 20 ans, a été tué, le 4 août 1944.

Une stèle, installée en 1994 à l'endroit où il a perdu la vie, rappelle son souvenir.

Autour de la stèle, ses proches, portant un portrait de leur oncle disparu, ainsi que les porte-drapeaux, les élus, les jeunes de la commune, et des membres de la BAN de Landivisiau avec Maître Principale Florence, Maître Bruno et le Second maître Soline, ont témoigné leur respect et leur souvenir lors de cette cérémonie, où des gerbes ont également été déposées.

Merci à tous pour votre présence.

CONTACT ASSOCIATIONS

📌 Comité d'animation

Contact : Éric LOAEC, le président

✆ **06 31 76 31 16**

eric.loaec@orange.fr

Comité d'animation de la commune

Créée en 1978, cette association s'est imposée comme un acteur majeur de la vie locale, jouant un rôle essentiel dans l'animation et la cohésion du village.

Tout au long de l'année, elle met en place de nombreuses activités et festivités qui contribuent à faire vivre la commune et à renforcer les liens entre ses habitants.

Grâce à ses initiatives, l'association favorise un climat de convivialité, tout en encourageant les échanges et l'entraide.

Elle s'attache à proposer des événements variés, offrant ainsi à chacun la possibilité de s'impliquer selon ses envies et de s'intégrer pleinement à la vie du village.
Parmi les événements organisés figurent notamment des rallyes vélo, des soirées dédiées aux célibataires, ainsi que des concours de pêche et de pétanque.

Ces rendez-vous, diversifiés et accessibles, permettent de rassembler un large public autour de moments chaleureux, favorisant ainsi le développement du lien social au sein de la commune.

Une manifestation emblématique :

« Les Miroirs du Feu »

L'association est également à l'origine des célèbres « Miroirs du Feu », une manifestation incontournable qui se tient tous les deux ans depuis 2007.

Cet événement, particulièrement attendu, contribue fortement au dynamisme et à la notoriété du village, rassemblant un grand nombre de participants et de visiteurs à chaque édition.

📌 Sant Derc'hen Scrap

Contact : Aline Le Roux, la présidente.

✆ **02 98 68 53 72**

Rencontre tous les 15 jours

Le samedi de 14h à 17h300

Depuis 2009, les membres de cette association se réunissent un samedi sur deux afin de partager leur passion, notamment pour le Scrapbooking.

Ces moments d'échanges permettent à chacun de s'exprimer, d'apprendre de nouvelles techniques et de renforcer les liens au sein du groupe.

Un regroupement des clubs voisins, appelé **« SROP »,** est régulièrement organisé. Cette initiative vise à offrir aux membres la possibilité de partager leur savoir-faire et de mutualiser leur matériel, favorisant ainsi la convivialité et l'entraide entre les différents clubs.

Comme tous les ans, le Comité d'Animation avec la participation des différentes associations et élus de la commune, ont organisé vendredi 5 et samedi 6 décembre de nombreuses activités dans le cadre du TELETHON.

- ✓ Vendredi soir un tournoi de foot en salle a réuni 10 équipes dans une bonne ambiance où boissons, casse-croûte et galette attendaient nos participants.

Félicitations à l'équipe locale ayant remporté ce tournoi.

- ✓ Samedi après-midi, les associations se sont réunies pour une randonnée d'environ dix kilomètres, suivie d'un goûter avec crêpes et boissons chaudes

L'école Saint-Yves a réussi à vendre avec succès les créations réalisées par ses élèves et la bibliothèque a également contribué à l'événement en proposant à la vente d'anciennes bandes dessinées et des livres pour enfants, offrant ainsi aux familles et aux passionnés de lecture l'opportunité de découvrir ou redécouvrir des ouvrages variés.

Des paniers composés de légumes, des pâtés en croûte et du beurre baratté étaient disponibles à la vente grâce à la générosité des agriculteurs de la commune et à l'implication de l'association, « Les Riboteriens ».

Cette initiative a permis de mettre en avant les produits locaux tout en renforçant l'esprit de solidarité et de partage lors de cette manifestation.

Enfin des crêpes et galettes ont pu être vendues grâce aux différents bénévoles sur place devant leurs crêpières. Un après-midi placé sous la bonne humeur et une accalmie météorologique.

Pour clôturer ce grand moment important, le samedi soir un repas dansant avec le groupe Veri'T a été organisé, ce qui a permis de **vendre 60 repas** à emporter **et 196** repas sur place.

Un vrai succès grâce à un excellent repas préparé par les bénévoles
Et un groupe musical qui a su mettre l'ambiance parmi les convives.

Grâce à l'ensemble des initiatives menées lors de cette manifestation, les associations de la commune ont réussi à collecter une somme exceptionnelle.

En effet, le samedi 13 décembre, elles ont eu l'honneur de remettre à l'AFM un chèque d'un montant de **10 011,49 €,** établissant ainsi un nouveau record pour la commune de Saint-Derrien.

Ce résultat illustre l'engagement et la mobilisation exemplaires de tous les acteurs locaux.

Un grand bravo et toutes nos félicitations aux bénévoles, aux participants ainsi qu'aux élus, dont la contribution a permis de faire de cet événement un moment fort de partage, d'émotion et de convivialité pour toute la commune.

A l'année Prochaine….

📌 Riboterien Sant Derc'hen

Contact : Clément QUEGUYNER, le président

Valorisation des Techniques Anciennes

Des démonstrations et des expositions de matériel portant sur l'écrémage, le barattage et le moulage sont organisées afin de permettre au public de mieux appréhender ces techniques traditionnelles.

Bien qu'appartenant aujourd'hui au passé, ces méthodes étaient utilisées dans l'ensemble des fermes au cours des 19ème et 20èmes siècles. Grâce à ces présentations, les visiteurs peuvent observer concrètement le savoir-faire transmis de génération en génération.

📌 Club d'Art Floral

Contact : Jeanne Masson et Yvonne Le Bras pour la gestion des adhésions.

✆ **02 98 68 51 98 et 02 98 68 50 35**
Yvonnelebars48@gmail.com

Présentation

Cette association offre l'opportunité de découvrir et d'apprendre les différentes techniques de composition d'art floral.

Fonctionnement

Les membres se réunissent le troisième vendredi de chaque mois, à la salle polyvalente, excepté durant les mois de juillet et août.

📌 Société de Chasse

Contact : le président, Philippe Quiviger

✆ **06 87 18 92 57**

Gestion des Populations de Gibier et Protection de l'Environnement

L'association de chasse ne se limite pas à la simple pratique cynégétique. Elle joue un rôle essentiel dans la régulation des populations de gibiers, afin d'éviter leur accroissement qui pourrait nuire aux cultures agricoles locales.

L'association intervient également pour piéger les animaux responsables de dégâts significatifs sur les berges des cours d'eau ou dans d'autres milieux naturels, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes.

Organisation du Ball Trap Annuel

Chaque année, à la fin du mois de juin, l'association organise au lieu-dit Mespillat son traditionnel Ball Trap. Cet événement est ouvert à tous et toutes, aucune détention du permis de chasse n'étant requise pour participer

---

RÉSUMÉ DES DIFFERENTS POINTS ABORDÉS LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2025

Recrutement

Dans le cadre du renforcement des services municipaux, une secrétaire de mairie, a été recrutée à compter du début janvier 2025, afin de répondre aux besoins de la commune.
Un nouvel agent contractuel, au grade d'agent des interventions techniques polyvalentes en milieu rural, est également recruté suite au départ à la retraite d'un agent en fonction depuis plus de 34 ans.

Subventions 2025

Les différentes associations sur la commune ont obtenu, à la suite d'un dossier envoyé en commune, une subvention.

Concernant l'établissement privé École Saint-Yves, la subvention pour l'année 2025 a été attribuée avec des ajustements exceptionnels pour un montant **global de 61 200€.** Il est important de rappeler que l'attribution des subventions destinée à l'école privée est décidée annuellement en fonction du nombre d'élèves et après délibération lors du conseil municipal.

Autres participations – frais de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants résidents sur la commune (année scolaire 2024/2025).
La Roche-Maurice : 2 élèves, soit 2 181,55 €.
Plouescat : 1 élève, soit 1 180,63 €.
Saint-Servais : 7 élèves (2 en maternelle et 5 en élémentaire), soit 6 902,31 €.
Ces montants correspondent au calcul prévu pour l'année 2024/2025.

Autres thèmes évoqués sur l'année :

- Une augmentation des Tarifs de location de la salle Polyvalente et du Foyer Ar Stivell avec la mise en place d'un nouveau règlement.
- Lutte contre les dépôts sauvages : instauration et mise en place d'un arrêté pour dépôt sauvage avec une amende administrative de 300 € par enlèvement et une révision annuelle possible du tarif en fonction du nombre de dépôts sauvages ;

Une campagne d'information et de sensibilisation doit être mise en place.

- Modification statutaire DECI : (Défense extérieure incendie) compétence CCPL Landivisiau à compter du 01 janvier 2026
- SPANC 2024 : rapport annuel sur le prix et la qualité du service approuvé à l'unanimité.

2026….les vœux du maire et du Conseil Municipal,

Nous avons accueilli notre traditionnelle cérémonie des vœux, ce vendredi 9 janvier en présentant les chiffres essentiels relatifs à notre commune.

Au 1er janvier 2025, la population légale de la commune est de 861 habitants selon l'INSEE. L'année a vu une baisse notable des naissances avec seulement trois naissances en 2025, comparé à dix en 2024 et douze en 2023, mais nous avons eu la joie de célébrer quatre mariages ainsi que 2 pacs.

Un événement marquant fut la célébration des 60 ans d'union de Mado et Roger Cadiou, avec un renouvellement de leurs vœux de mariage.

L'année 2025 a été active en matière d'urbanisme avec :

· 18 déclarations préalables déposées,
· 9 permis de construire délivrés,
· 1 permis de démolir, 25 certificats d'urbanisme octroyés.

Le développement du **lotissement des Magnolias** progresse avec sept maisons déjà construites et/ou en cours de construction.

📌 **Bibliothèque** - 14 Le Bourg,
✆ **02.98.68.52.44**
bibliotheque.saintderrien@orange.fr

Horaires d'ouverture habituels
Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 17h - 18h30
Samedi : 10h30 - 12h

📌 Foyer Ar Stivell

Contact : Josette BERTHOU, la présidente
jeanpierre.berthou@wanadoo.fr

Présentation de l'association

Le rassemblement des aînés de la commune est une association active depuis 1975. Elle a pour vocation de créer un espace de convivialité et d'échange entre les seniors du village.

L'association organise régulièrement des rencontres, qui ont lieu chaque lundi et jeudi, à l'exception du mois d'août durant lequel les activités sont interrompues.

Activités proposées

Les membres peuvent participer à diverses activités telles que des parties de dominos, des séances de pétanque, ainsi que des sorties culturelles et des repas au restaurant. Ces activités favorisent le lien social et le bien-être des participants

---

📌 ALSH Intercommunal

PLOUNEVENTER ST SERVAIS Et ST DERRIEN
https://alshplounstserstder.jimdofree.com/
2 rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
✆ **06 66 43 46 42**
Directrice : Leslie SCHNEIDER

Lieux :

- **St Derrien :** Vacances Hiver Printemps Toussaint Noël
- **St Servais :** Mercredis
- **Plounéventer :** Vacances d'été

Le planning des vacances d'hiver 2026 arrive bientôt
Voir sur le panneau Pocket

L'équipe d'animation

Travaux de la salle polyvalente

Le chantier de rénovation de la salle polyvalente a subi plusieurs retards dus à des reports d'interventions par les entreprises, impactant le calendrier initial.
Les travaux, prévus pour septembre 2025, sont désormais attendus pour une fin à la mi-mars 2026.
Malgré ces retards, la salle reste disponible à la location, ce qui est important pour nos recettes budgétaires de la commune.

Le début d'année 2025 a vu plusieurs changements sur la commune :

Valérie est arrivée en tant que nouvelle secrétaire générale de mairie, assurant l'accueil du public ainsi que la gestion administrative et financière de la commune.

Michel Cardinal a pris sa retraite le 24 février 2025, après une période de transition de deux mois avec son successeur, Xavier. Reconnu pour ses nombreuses compétences en bricolage il réalise également des travaux de rénovation, ainsi que l'entretien des espaces verts.

Marc adjoint technique a également rejoint l'équipe mi-septembre 2025, il gère l'entretien des salles communales, l'école, ainsi que les différents bâtiments communaux.

Depuis fin novembre 2025, la commune accueille temporairement les enfants du primaire de l'école privée Saint-Yves dans les locaux de l'espace de la Fontaine, en attendant la remise en état de la cuve de gazole dans leur école. Les enfants retourneront dans leur bâtiment après la fin des travaux.

Pour conclure ses vœux 2026, la commune a choisi cette année de mettre à l'honneur l'un de ses habitants : **Michel Kerouanton**, agriculteur, pour sa superbe performance lors de l'ultra-trail du Mont-Blanc.

Michel Kerouanton s'est illustré par une prestation formidable dans cette compétition particulièrement exigeante. Malgré des conditions parfois difficiles, il a su se préparer minutieusement pour démontrer une endurance et une détermination remarquables, réussissant à terminer l'épreuve **en 46 heures.**

Cette réussite témoigne de son engagement et de son courage dans une discipline difficile. Michel nous explique que l'**ultra-trail** est une forme de course à pied en milieu naturel, souvent en montagne et sur des sentiers techniques. Les parcours combinent endurance, importants dénivelés et navigation, avec des épreuves qui peuvent durer de 8 heures à plus de 60 heures selon le format.

Son témoignage a permis à tous de mieux comprendre ce sport et les efforts ainsi que la passion nécessaire pour relever un tel défi. Bravo Michel.

Photo Ouest France

📌 ESPACE JEUNES
SAINT-SERVAIS – SAINT -DERRIEN

Inscription à partir de 11 ans, par mail : 📩

animationstservais@gmail.com
OU ✆ 07 89 02 91 20
Animateur : Alexandre ABIDJAN

Qu'est-ce qu'un Espace Jeunes ?
L'Espace Jeunes accueille les 11-17 ans de **Saint Servais et Saint Derrien** pendant les vacances scolaires.

Les jeunes y trouvent un lieu pour se rencontrer, participer à des activités variées (jeux, tournois, ateliers manuels et culturels, sorties, organisation d'événements locaux) et créer des projets collectifs ou individuels avec le soutien d'une équipe d'animation.

De la documentation sur l'orientation professionnelle est également disponible.
Alexandre anime Également le **Multisports Enfants :** Une Activité Ludique et Accessible à partir de 5 ans.
Les séances de multisports destinées aux enfants ont lieu :
Chaque Mercredi, avec un créneau horaire fixe de **15h à 16h.**
Tarif annuel :15 €

📌ACTIVITÉS
Vacances d'hiver 2026
L'Espace Jeunes propose
Un programme varié et dynamique
Sports collectifs, sensations fortes
Défis entre copains, sorties fun
Et soirées conviviales
🏎️ ⚽ 🧀 🚲
Karting, laser game, VTT, futsal, tr ail, soirées et activités gourmand es. Il y en a pour tous les goûts !
Un programme pensé pour bouger, s'amuser, se dépasser et surtout passer de super moments entre jeunes.

⚠️ Inscriptions limitées – Ne tardez pas !

Les places étant limitées,
L'inscription est validée uniquement avec un dossier complet :

📁 Dossier obligatoire :
✔ Adhésion annuelle à l'Espace Jeunes : 15 €
✔ Fiche sanitaire complétée
✔ Fiche d'inscription aux activités
✔ Autorisation parentale signée

👉 Tout dossier incomplet ne Ne pourra pas être pris en compte.

Galette des rois au foyer Ar Stivell

Le lundi 12 janvier, le foyer Ar Stivell a organisé la traditionnelle cérémonie de la galette des rois. À cette occasion, trente-deux personnes se sont réunies pour célébrer cet événement convivial. Monsieur le Maire était également présent afin d'honorer cette belle coutume.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Informations sur l'inscription aux élections municipales et communautaires 2026

Les élections municipales et communautaires
Se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Afin de pouvoir participer à ce scrutin, il est indispensable de vérifier votre inscription sur les listes électorales. Si vous n'êtes pas encore inscrit, assurez-vous d'accomplir cette démarche avant la date limite prévue.

📌 Rejoins -nous

Pour des vacances actives,
Conviviales et pleines de souvenirs !

RECENSEMENT CITOYEN : tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent obligatoirement se faire recenser, à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans.
Il faut se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement (à conserver précieusement) leur sera délivrée et permettra l'inscription à certains examens et concours (BAC, permis de conduire...).

https://www.servicepublic.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N111

📌 Inscription sur les Listes Electorales.

Les électeurs qui ont changé d'adresse au sein de la commune sont invités à se présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, ceci afin d'effectuer la mise à jour de leur situation électorale.

Les 15 et 22 mars 2026, les électeurs seront appelés à élire les conseillers municipaux et communautaires. Pour prendre part à ces élections, il convient de s'assurer dès à présent de son inscription sur les listes électorales.

En cas d'absence sur ces listes, il est nécessaire d'entamer une procédure d'inscription selon les modalités suivantes :

Jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus pour une inscription en ligne ;

- Jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus pour une inscription directement en mairie.
- Pour effectuer votre inscription en ligne sur les listes électorales, il est nécessaire de se rendre sur le site officiel suivant : https://www.service-public.gouv.fr/

Il est aussi possible de s'inscrire sur les listes électorales en se présentant directement à la mairie de votre commune.

Pour effectuer cette démarche, les documents suivants sont à fournir :

- ✓ Un justificatif d'identité ;
- ✓ Un justificatif de domicile ;
- ✓ Le formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription.

La demande d'inscription peut également être transmise par courrier ou par mail à l'adresse de la mairie : saint-derrien@orange.fr

ATTENTION ! - Des cas particuliers d'inscriptions après la date limite peuvent se faire si : Vous déménagez après la clôture des inscriptions pour l'une des raisons suivantes, l'inscription sera accepté jusqu'au **jeudi 5 mars 2026** inclus :

- ✓ Mutation ou admission à la retraite d'un agent public, ou membre de sa famille ;
- ✓ Statut de militaire ;
- ✓ Déménagement pour motif professionnel, ou membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De plus, les personnes **atteignant l'âge de 18 ans** après la clôture des inscriptions ou devenues Français par naturalisation après cette date (et non inscrites d'office) peuvent demander leur inscription : **Jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus**.

Conditions à remplir pour l'inscription

Deux conditions cumulatives doivent être réunies pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales :

- ✓ Voir le droit de vote :
- ✓ Être de nationalité française, ou, pour les élections municipales, ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- ✓ Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- ✓ Jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- ✓ Son domicile principal ;
- ✓ Sa qualité de contribuable ;
- ✓ Sa qualité de gérant de société.

INFORMATION SERVICE PUBLIC

Le principe du vote par procuration

Vous ne pourrez pas être présent dans votre bureau de vote lors des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026 ? En tant qu'électeur, il vous est possible de désigner une autre personne pour voter à votre place, via une procédure qui peut être entièrement numérisée ou réalisée par voie papier. Ce dispositif est soumis à des délais administratifs stricts pour garantir la bonne organisation du scrutin.

Le vote par procuration est un acte juridique permettant à un électeur, appelé le mandant, de confier à un autre électeur, le mandataire, la mission de voter en son nom. Cette exception au principe du vote personnel est strictement encadrée par le Code électoral, qui en définit les modalités, afin de préserver la sincérité des élections.

Pour s'inscrire sur les listes électorales,
Les électeurs, nouvellement arrivés sur la commune, peuvent déposer leur demande d'inscription, soit à **l'accueil de la mairie,** soit par courrier ou avec tous les documents par mail : **saint-derrien@orange.fr** ou en ligne sur le site www.service-public.fr

Chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse

Informations diverses sur :
https://www.elections.interieur.gouv.fr

📌 Conciliateurs de Justice

Mairie de Landivisiau
19 rue Georges Clemenceau
29400Landivisiau
✆ **02 98 68 00 30**
Uniquement sur rendez-vous :
Les 1er et 3ème **lundi du mois**
Heures de permanence : 9 h à 12 h
✆ **02 98 68 00 30**
Contact téléphonique
✆ **02 98 68 00 30 ou andre.peron@conciliateurdejustice.fr**

INFORMATIONS LANDIVISIAU

📌 France Services

✆ **02 98 68 67 60.**
8h30-12h30 et 13h30-17h30
(Fermé le lundi AM et à 17h le vendredi)
pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

Voir en ligne les activités à partir de janvier 2026.

📌 Mission Locale rurale

Pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du milieu scolaire.
Permanences à France Services Landivisiau. Du lundi au vendredi sur RDV.
Et les lundis, jeudis après-midi
Sans RDV. ✆ 02 98 15 15 50

📌 Permanences habitat

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat,
Permanences à France Services à Landivisiau
Du lundi au jeudi le matin
Sur RDV ✆ **02 98 68 42 41**
d.dumesnil@pays-de-landivisiau.com

📌 L'ADIL Agence départementale d'information sur le logement

Pour tous renseignements :
ADIL du Finistère
Permanence ADIL de Landivisiau
36 rue Georges Clémenceau
29400 LANDIVISIAU
www.adil29.org

Comment établir une procuration ?

Pour les élections municipales de 2026, la procuration peut être établie selon plusieurs modalités, avec désormais la possibilité de réaliser l'ensemble de la démarche en ligne sous certaines conditions techniques :

- Téléprocédure "Maprocuration" : Le mandant effectue sa demande en ligne via FranceConnect. Il doit ensuite se présenter physiquement dans un commissariat ou une gendarmerie pour faire vérifier son identité, muni de la référence de son dossier.
- Voie 100 % dématérialisée : Les personnes titulaires de la nouvelle Carte Nationale d'Identité électronique (CNIe), disposant d'une identité numérique certifiée via l'application "France Identité", peuvent valider leur procuration intégralement en ligne, sans déplacement en commissariat.
- Formulaire Cerfa papier : Le formulaire (n°14952*03) peut être rempli en ligne puis imprimé, ou obtenu directement sur place. Il doit être déposé obligatoirement devant une autorité habilitée (juge, officier de police judiciaire).

Les obligations du mandataire

Depuis la réforme de 2022, les conditions liant le mandant et le mandataire ont été assouplies. Désormais, le mandataire n'est plus tenu d'être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant : il peut donc être domicilié ailleurs. Toutefois, le jour du scrutin, il doit impérativement se rendre dans le bureau de vote du mandant pour déposer le bulletin dans l'urne.

Pêle mêle de photos sur les évenements 2025 …

Les noces de diamants de M. et Mme CADIOU Célébrées en commune par Monsieur le Maire

📌 HEOL

Propose un service de conseil technique spécialisé dans les économies d'énergie.
Des permanences sont assurées À la Maison France Services de Landivisiau.
Ces permanences ont lieu chaque premier et troisième jeudi du mois, de 9h à 12h,
Sans rendez-vous préalable

Contact ✆ 02 98 15 18 08
contact@heol-energies.org

📌 La plume numérique

L'association AGIR abcd.
Permanences à France Services A Landivisiau.
Le mercredi matin de 9h30 à 11h30

Sur RDV ✆ 02 98 68 67 60.

https://www.paysdelandi.com/

📌 Fourrière animale de Bodilis

✆ 02 98 68 99 99

Horaires d'ouverture

La fourrière suit les horaires d'ouverture de la déchèterie de

Bodilis, qui varient en fonction des saisons :

Période estivale (du 1er avril au 30 septembre) :
8h30 – 12h00 - 13h30 – 18h30
Période hivernale
(du 1er octobre au 31 mars) :
8h30 – 12h00 et 13h30 – 18h30

📌 Déchetterie de la Communauté de Communes Pays Landivisiau

www.paysdelandi.com
20 Kervennou, 29400 Bodilis

✆ 02 98 68 99 99

HORAIRE D'HIVER
Du 1er octobre – 31 mars

	Bodilis	Plougourvest/Sizun
Lundi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Mardi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	X 13h30 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Jeudi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	X X
Vendredi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Samedi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00

Hommage à nos doyens .. Enest le roux (au centre) doyen de la commune entouré d'Eugène Cadiou.

la Doyenne, Augustine Bourhis à l'Éphad avec ses enfants, petit-fils le maire et son adjointe

Repas des Aînes 65 convives aves le personnel de la commune et le conseil municpal

Tous les bénévoles des miroirs de feu en juillet 2025...

Depuis 2009, la communauté de communes du Pays de Landivisiau a choisi de facturer le service rendu pour la collecte et le traitement des déchets (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables et déchèteries), par une redevance.

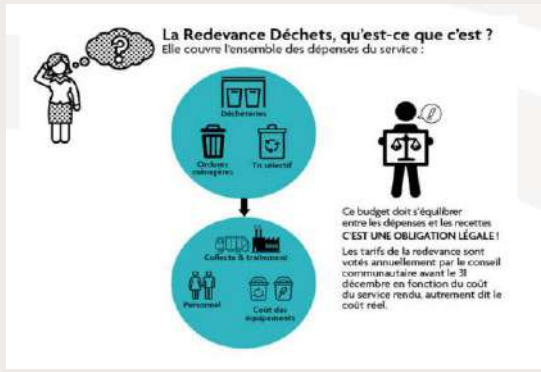

📌 Informations

S'équiper oui mais en jetant au bon endroit !

Appareil équipé de batterie lithium

Risques liés au dépôt de batteries au lithium dans les bacs de recyclage

Les batteries au lithium sont désormais présentes dans de nombreux objets du quotidien : téléphones, outils de bricolage, trottinettes, jouets électriques, montres connectées, etc.

Mal utilisées ou éliminées de manière inappropriée, elles peuvent toutefois présenter un risque réel pour la sécurité des usagers, du personnel de collecte ainsi que pour les installations de traitement des déchets.

En effet, une batterie endommagée, gonflée ou ayant subi un choc peut s'échauffer, provoquer un court-circuit et, dans certains cas, entraîner un départ de feu

Ces incidents surviennent régulièrement lorsque des batteries sont jetées par erreur dans les bacs de tri sélectif ou d'ordures ménagères, où elles se retrouvent compactées ou écrasées.

Pour cette raison, il est strictement interdit de déposer des batteries au lithium, entières ou intégrées dans un appareil, dans les bacs des emballages et du papier ou dans les sacs d'ordures ménagères.

Que faire de vos batteries au lithium ?

Les batteries usagées doivent être rapportées :

- En déchèterie,
- Dans les points de collecte prévus en magasin,

Ces filières spécialisées assurent un traitement sécurisé et respectueux de l'environnement.

Un geste simple pour la sécurité de tous

En respectant ces consignes, chacun contribue à prévenir les risques d'incendie, à protéger les agents chargés de la collecte et à garantir un recyclage approprié des matériaux.

Le telethon décembre 2025… moment de pause vers 11h00 après la préparation de la soupe pour le repas du soir…

La marche au profit du téléthon…décembre 2025

les doyens, le jour du repas des Aînes …

Départ en retraite de Michel
À côté de son épouse

Xavier

Le TRI en + du mois de janvier
Pas de casse-tête pour les déchets de fêtes …

Après les fêtes les déchets sont nombreux : Les jouets, les outils de bricolage, l'électroménager ou encore les appareils électroniques sont à déposer **en déchèteries** 😉

📌 Urbanisme – CCPL

Depuis le 1er Janvier 2022, les démarches d'urbanisme peuvent être réalisées en ligne.
Les pétitionnaires qui le peuvent et le souhaitent peuvent donc effectuer leurs démarches d'urbanisme

- ✓ **Certificat d'urbanisme,**
- ✓ **Permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir,**
- ✓ **Déclaration préalable), sans passer par la Mairie.**

Ce service est mis à disposition par la communauté de communes du Pays de Landivisiau – CCPL et 18 de ses communes membres.

Il est gratuit et sécurisé.
Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur le lien :
https://sve-ccpl-sirap.fr

📌 Service Eau :

www.eauduponant.fr
Syndicat Mixte de Pont An Ilis
✆ **02 29 00 78 78**
Agence Landivisiau, 3 rue du Général Mangin-Permanences les mercredis et vendredis
De 8h30 -12h15 et 13h15 -17h30

A Vos agendas : Le comité d'animation prépare
le Biathlon -Pétanque

Le comité d'animation de Saint-Derrien

Les bénévoles du Téléthon espèrent avoir franchi la barre symbolique des 100 000 € de don collectés depuis 2010.

COMMERÇANTS ET ARTISANS

📌 Bar L'indigo

17 Le Bourg, 29440 Saint-Derrien
✆ **02 98 72 08 87**
Horaires : Lundi Fermé
Du Mardi au Dimanche – Horaires sur Facebook

📌 KM Administratif
Assistante Administrative
indépendante (Finistère)
Adresse e-mail :
kmassistante29@gmail.com
Téléphone : 06 72 72 70 50

Vous êtes commerçant ou artisan à Saint-Derrien et souhaitez figurer dans le bulletin municipal ?
Veuillez-nous en faire part par courriel à l'adresse de la mairie.
saint-derrien@orange.fr

Recevez le bulletin municipal chez vous par internet :
www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : **mairie de Saint-Derrien**.

Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

protection.donnees@cdg29.bzh

Une recette de palets bretons avec insert chocolat

Ingrédients pour 12 palets bretons :

- ✓ 4 jaunes d'œufs (vous pouvez utiliser les blancs pour préparer des financiers aux amandes.
- ✓ 160 g de beurre pommade (euh salé le beurre hein, pas de blagues !)
- ✓ 160 g de sucre (cassonade, c'est encore meilleur !)
- ✓ 280 g de farine
- ✓ 1 sachet de levure chimique
- ✓ 3 sachets de sucre vanillé
- ✓ Bonus de la recette non obligatoire pour l'insert chocolat : 12 carrés de chocolat

En cuisine : Equipez-vous d'une spatule en bois et/ou d'un batteur électrique (vous aurez besoin de la spatule bois à la fin de toute façon), d'un nid de poule, de film alimentaire, d'un moule à muffins dans l'idéal (ou de papier cuisson ou d'une feuille cuisson silicone avec cercles à pâtisserie... C'est plus long mais ça se fait...) Prévoyez un peu de muscle et une petite 1/2H (vaisselle comprise). Prévoir également 2H de repos au frais lorsque votre appareil à biscuit est prêt.

Etape par étape :

1) Fouettez ensemble les jaunes d'œufs, le sucre et le sucre vanillé jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux, blanc et plus volumineux.
2) Incorporez votre beurre pommade (mou mais pas fondu) petit à petit et fouettez
3) En ayant pris soin de tamiser au préalable votre farine avec votre levure, ajoutez au mélange jaunes d'œufs + sucre + beurre petit à petit au fouet d'abord et finissez à la spatule bois... (au robot, ça marche aussi !)
4) Faites une boule puis commencez à la rouler avec vos mains pour en faire un boudin de taille homogène. Pour vous y aider, une fois que vous avez le début d'une forme de boudin, enveloppez la pâte dans un film alimentaire que vous roulerez de chaque côté et continuez à former le boudin pour arriver à une forme homogène d'environ 5 cm de diamètre.
5) Déposez au frais pendant 2H minimum
6) Préchauffez votre four à 170°

A la sortie du réfrigérateur, enlevez une partie du film et taillez des disques d'environ 1 cm (pas plus car cela gonfle à la cuisson) que vous poserez soit sur votre plaque dans des cercles à pâtisserie, soit dans le fond d'un moule à muffin par exemple. (Que vous aurez au préalable beurré et fariné)

Enfournez pour 2-3 minutes le temps que les palets s'étalent un peu et ramollissent
Sortez du four et insérez si vous le souhaitez un carré de chocolat au centre de chaque palet en appuyant légèrement
Ré-enfournez vos palets pour 12 à 15 minutes environ (cela dépend du four)

Vos palets sont cuits lorsqu'ils sont bien dorés. Ils seront encore mous à la sortie du four : c'est normal !

Les prélever délicatement avec une spatule et les déposer sur une grille. Vos palets vont durcir en refroidissant

Bon appétit ...

https://www.brindemer.fr/blog

ASTUCE

Miam ! La galette salée !

À TABLE !

Au menu, ces véritables crêpes et galettes de blé noir bretonnes régaleront tous les gourmands !

Miam ! La crêpe sucrée !

LES GALETTES DE BLÉ NOIR

Pour 10 galettes, il te faut

- 350 g de farine de blé noir
- 10 g de gros sel
- 80 cl d'eau
- 1 œuf
- du beurre

1 Verse la farine dans un saladier et ajoute le gros sel. Fais un petit trou au milieu. Ajoute l'eau en plusieurs fois et remue énergiquement avec un fouet.

2 Casse l'œuf dans un bol et bats-le en omelette. Verse-le dans la pâte et mélange bien. Ta pâte doit être lisse et sans grumeaux.

3 Couvre d'un torchon propre et laisse reposer au moins 2 heures. Le mieux, c'est de préparer la pâte le soir et de la laisser reposer toute une nuit au frais.

LES CRÊPES

Pour 12 crêpes, il te faut

- 250 g de farine de froment
- 50 cl de lait
- 10 cl d'eau
- 4 œufs
- 30 g de sucre
- 1 pincée de sel
- de l'extrait de vanille

1 Dans un saladier, verse la farine, le sucre et le sel. Mélange et creuse un petit trou. Mélange l'eau et le lait, puis verse ce liquide petit à petit en remuant avec un fouet.

2 Bats les œufs en omelette dans un grand bol et ajoute-les à la préparation. Remue bien pour éviter les grumeaux. Ajoute quelques gouttes d'extrait de vanille et remue encore.

3 Laisse reposer la pâte au frais pendant au moins 1 heure.

LES SUPER ASTUCES

PAS DE GRUMEAUX

Mélange d'abord les ingrédients solides. Verse ensuite les liquides et mélange bien. Ajoute les œufs et mélange encore. S'il reste vraiment des grumeaux, passe ta pâte au mixeur.

CUISSON PARFAITE

Beurre une poêle bien chaude. Verse une petite louche de pâte dans la poêle et étale-la en faisant tourner la poêle. Laisse cuire le temps que les bords de ta crêpe ou de ta galette se détachent, puis retourne-la. Laisse cuire encore 1 minute et ajoute la garniture.

ASTUCE

DÉJÀ LE DESSERT !

Rien de tel qu'une bonne crêpe gourmande et son nectar des druides pour terminer le repas !

LES CRÊPES SUCRÉES !

Pour les dingos de caramel !

LA CRÊPE POM'KARAMEL

Pour les fondus de chocolat...

LA TOUT CHOCO

La bourse ou la vie !

Pour une présentation au top !

7 ASTUCES DE PLIAGE

EN JOURNAL

C'est la plus simple, plier la crêpe garnie en deux !

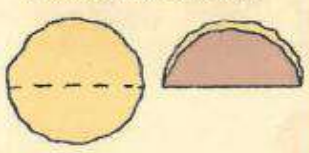

EN ÉVENTAIL

Plie ta crêpe en deux, puis encore en deux.

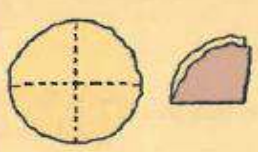

EN TRIANGLE

Étale ta garniture. Plie les côtés droit et gauche, et rabats la base de la crêpe pour obtenir un triangle.

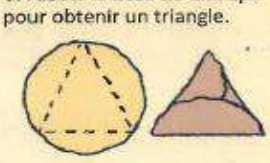

EN RECTANGLE

Étale ta garniture au milieu de la galette et rabats les quatre côtés en laissant apparaître la garniture au centre.

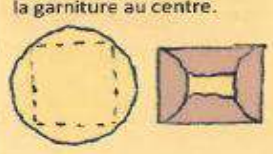

CALENDRIER 2026

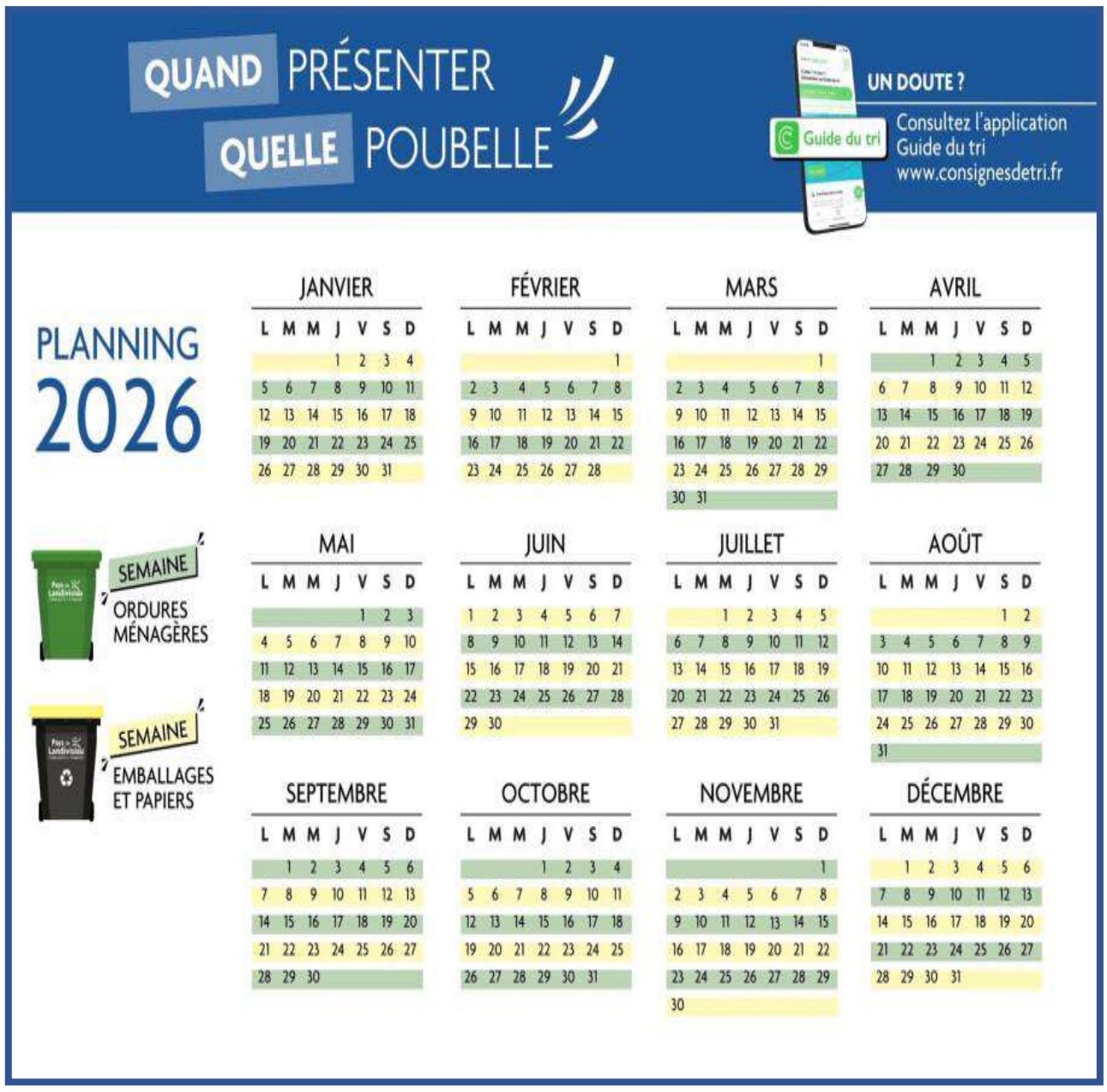

La CCPL VOUS INFORME…

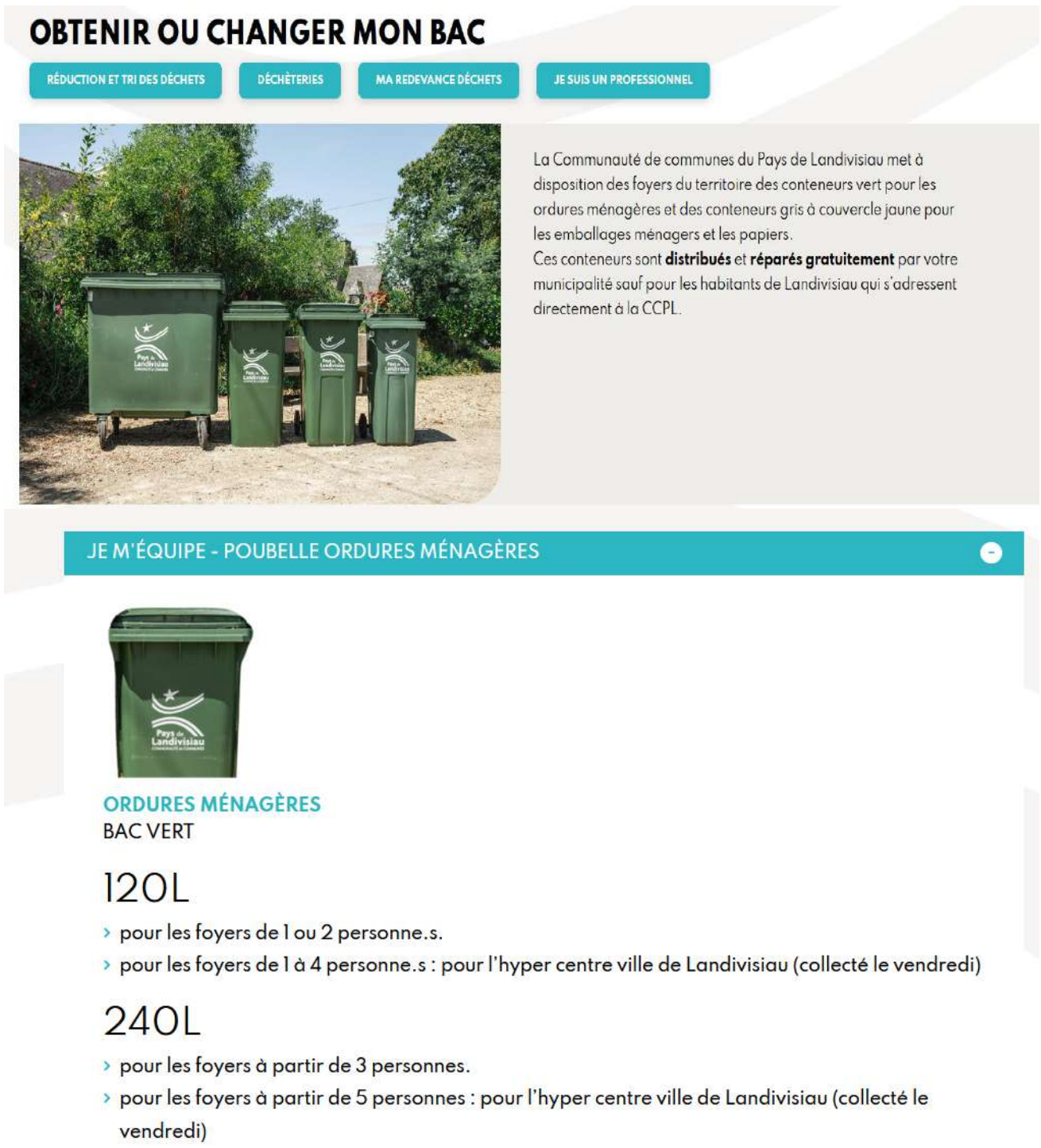

Informations complémentaires CCCPL-
https://www.paysdelandi.com/

Et pour les déchets

https://www.paysdelandi.com/ma-vie-quotidienne/mes-dechets/reduction-et-tri-des-dechets/

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

Le montant est calculé en fonction de la composition du foyer.

Deux tarifications s'appliquent :

› Foyer 1 personne / monoparental (enfants de -25 ans)/ résidence secondaire : 179€*

› Foyer 2 adultes et plus : 259€*

**tarification 2025*

La facturation est annuelle. Si vous arrivez en cours d'année, elle sera calculée à partir du mois suivant de votre arrivée.

En cas de doute sur la composition du foyer, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau se réserve le droit d'appliquer le tarif de redevance le plus élevé.

Plus d'informations sur la tarification professionnelle

JE M'ÉQUIPE - POUBELLE DES EMBALLAGES ET PAPIE

RECYCLABLES – EMBALLAGES ET PAPIERS

Bac gris a couvercle jaune

120L

› pour les foyers de 1 personne.

240L

› pour les foyers à partir de 2 personnes.

LE CONTENEUR VERT

Il est destiné pour les ordures ménagères qui doivent être mises en sac fermé.

Il est interdit de présenter dans votre bac vert les déchets suivants :

› **Le verre** : bouteilles, pots et bocaux,

› **Les déchets recyclables** : emballages en plastique, en cartonnette, en acier et aluminium, en brique alimentaire et le papier,

› **Les déchets déposables en déchèterie** : les cartons bruns, la ferraille, les déchets verts (pelouses, tailles de branches), les produits dangereux (peinture, solvants,...), les gravats (pierres, terres, plâtres,...).

Pour déposer ces déchets, vous pouvez vous rendre dans l'une des trois déchèteries du territoire, situées à Bodilis, Plougourvest ou Sizun et accessibles gratuitement.

LE CONTENEUR GRIS À COUVERCLE JAUNE

Il est destiné à recevoir TOUS les emballages ménagers et les papiers.

› **Les emballages ménagers en plastique** : bouteilles et flacons mais également les pots, barquettes, tubes, films, sacs et sachets plastiques,

› **La cartonnette,**

› **Les briques alimentaires,**

› **Les emballages métalliques** : conserves, cannettes, aérosols, barquettes et *tous les petits alus* : capsules de café, capsules de bières, cerclages métalliques des bouteilles de pétillants, blisters de médicaments vides, papier aluminium des tablettes de chocolat, couvercles des pots, bocaux et bouteilles en verre, ...

› **Le papier** : journaux, magazines, publicités, courriers, cahiers, agendas, livres...tous les papiers qu'on achète pour lire ou pour écrire.

TOUS ces emballages ménagers doivent être déposés bien vidés, en vrac – sans sac – non emboités et bien séparés (c'est à dire, « j'enlève l'opercule du pot de yaourt ou de la barquette de charcuterie, je sépare chaque élément du paquet de gâteau (cartonnette, film plastique et barquette plastique), j'enlève le blister des magazines et publicités avant de les jeter », ... TOUT va dans le bac des emballages et papiers mais **séparément**, sinon ils ne pourront pas être revalorisés.

Le verre ne doit absolument pas se retrouver dans la poubelle des emballages et papiers, car non seulement il ne sera pas recyclé, mais il risquera de blesser les agents de tri au centre Triglaz à Plouédern (29).

Le verre (bouteilles, pots et bocaux) fait l'objet d'une collecte spécifique, vous pouvez le déposer dans l'un des points de tri présents sur la commune. Le verre se recycle à l'infini seulement s'il est déposé dans les colonnes vertes.

RÉPARATION – CHANGEMENT DE MON BAC

- Mon conteneur est cassé ?
- Mon conteneur a été volé ?
- Mon conteneur est devenu trop petit car la famille s'agrandit ?

La réparation ou l'échange du bac est gratuit.

J'HABITE LANDIVISIAU

Je contacte la Communauté de communes du Pays de Landivisiau au : 02 98 68 42 41.

J'HABITE UNE AUTRE COMMUNE

Je contacte ma mairie afin de convenir des modalités de retrait de mon conteneur.

COMMENT UTILISER MON BAC ?

PRÉSENTATION DU CONTENEUR

- Le bac doit être **déposé la veille du jour de collecte et ramassé le plus rapidement possible** après le passage du camion. Il ne doit pas rester en permanence sur la rue, sous peine de gêner la circulation des piétons, des poussettes ou des personnes à mobilité réduite.
- **Regroupez votre bac** avec ceux de vos voisins pour la collecte.
- Présentez votre bac, **poignée côté route**.
- Jetez vos **ordures ménagères en sac fermé** dans votre bac vert.
- Mettez vos **papiers et emballages ménagers** recyclables en vrac – sans sac, bien vidés, non emboités et bien séparés dans votre sac jaune.
- Ne mettez **pas de housse de protection**, elle peut gêner le travail de la collecte.
- **Il est interdit de déposer des sacs et des cartons à côté ou dessus de votre bac.**

Nous avons tous la possibilité de réduire notre quantité de déchets, par des gestes simples.

Je consomme mieux et je réfléchis mes achats.

Je garde à l'esprit que tout ce que j'achète deviendra tôt ou tard un déchet. Alors je mets en place de nouvelles habitudes pour limiter mon impact.

Je réfléchis, si j'ai vraiment besoin d'acheter ce produit ou si pour ce matériel, je n'ai pas intérêt à le louer ou l'emprunter.

Pour mes achats, j'ai de nouveaux critères :

- moins de matériaux inutiles,
- moins d'emballages,
- matières premières issues du recyclage,
- produits moins nocifs,
- matériaux plus durables,
- mieux conçus,
- réparables, ...

Je jette moins...

- Je répare au lieu de jeter,
- Je réutilise,
- Je prends soin de mes affaires pour les faires durer,
- Je vends,
- Je donne.

... et je jette bien

Je mets mes déchets au bon endroit :

- je trie mes déchets recyclables,
- je composte mes déchets de cuisine et de jardin,
- je me rends en déchèterie (notamment pour les produits dangereux),
- je retourne dans les filières spécialisées (médicaments, pneus, ampoules à filament...).

Dans un prochain bulletin nous vous parlerons encore du tri de nos déchets : Je trie, je composte ainsi que des conseils et astuces...